

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20230227-2023-04-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Délibération du Conseil Municipal du 27 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
21 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES, Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI), Frédérique MOULIGNEAU (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE et Vincent LABOURIER.

2023-04 Délibération relative à la signature d'une convention de versement du Bonus Territoire pour l'établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Pause Tendresse » entre la commune de L'Arbresle et la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

Par délibération en date du 27 février 2023, la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle a validé le renouvellement de la convention signée avec la mairie de L'Arbresle relative à l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » pour la période 2023-2025.

Pour rappel, le montant de la participation financière de la commune est fixé à 9%.

La Caisse d'Allocations Familiales verse une aide appelée « Bonus Territoire » à la commune de L'Arbresle, qui propose de reverser à la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle une partie de ces recettes, calculées au prorata des 9% financés par la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle selon les modalités précisées dans la convention.

Pour mémoire, le montant de la participation reversée en 2021 est de 8 932.09 €.

VU le projet de convention relative au versement du Bonus Territoire pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » entre les communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-l'Arbresle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention du versement du Bonus Territoire pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » entre les communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-l'Arbresle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de L'Arbresle ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 74 aux budgets 2023, 2024 et 2025.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Véronique BOUCHARD

